

Recueil des actes administratifs

— n° 567

23 janvier 2026

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2026-002 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-004 du 6 janvier 2026 modifiant l'arrêté n° 2026-001 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature de l'agent comptable de La Rochelle Université

Arrêté n° 2026-21 du 22 janvier 2026 portant nomination d'un administrateur provisoire du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression de La Rochelle Université

Arrêté n° 2026-22 du 22 janvier 2026 abrogeant des délégations de signature du président de La Rochelle Université et modifiant l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration

**Arrêté n° 2026-002 du 5 janvier 2026 portant
délégation de signature du président de La Rochelle
Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet
gouvernance et administration**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 953-2

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant nomination (agents comptables), relatif à la nomination de M. Olivier Thuriès en tant qu'agent comptable intérimaire de l'Université de La Rochelle, en remplacement de M. Jean-Michel Brun, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,

Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),

Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé et son annexe *Délégations de signature financière*, sont apportées les modifications suivantes :

- > Délégation de signature est donnée à Olivier Thuriès, en qualité d'agent comptable intérimaire, en lieu et place de Jean-Michel Brun ;
- > L'ensemble des délégations de signature consenties à Jean-Michel Brun sont, par voie de conséquence, abrogées.

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 5 janvier 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-004 du 6 janvier 2026 modifiant
l'arrêté n° 2026-001 du 5 janvier 2026 portant
délégation de signature de l'agent comptable de
La Rochelle Université**

L'AGENT COMPTABLE

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 953-2,

Vu le décret n° 98-408 du 27 mai 1998 modifié portant statut d'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant nomination (agents comptables), relatif à la nomination de M. Olivier Thuriès en tant qu'agent comptable intérimaire de l'Université de La Rochelle, en remplacement de M. Jean-Michel Brun, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu l'agrément du président de l'Université,

Considérant l'erreur matérielle affectant les visas de l'arrêté n° 2026-001 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature de l'agent comptable de La Rochelle Université, en ce qu'ils font référence à tort à l'arrêté de renouvellement de l'ancien agent comptable au lieu de l'arrêté de nomination du nouvel agent comptable intérimaire de l'Université,

ARRÊTE

Article 1

Dans l'arrêté n° 2026-001 du 5 janvier 2026 susvisé,

le visa « *Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 29 décembre 2021 portant renouvellement de la nomination de Jean-Michel Brun dans l'emploi d'agent comptable de l'Université de La Rochelle* »

est supprimé et remplacé par le suivant « *Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant nomination (agents comptables), relatif à la nomination de M. Olivier Thuriès en tant qu'agent comptable intérimaire de l'Université de La Rochelle, en remplacement de M. Jean-Michel Brun, à compter du 1^{er} janvier 2026* ».

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 6 janvier 2026.

Pour agrément du Président de l'Université

L'Agent comptable

Gérard Blanchard

Olivier Thuriès

**Arrêté n° 2026-21 du 22 janvier 2026 portant
nomination d'un administrateur provisoire du Service
Universitaire des Activités Physiques Sportives et
d'Expression de La Rochelle Université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu les statuts de la Rochelle Université,

Vu les statuts du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression de La Rochelle Université, notamment son article 4,

Vu l'arrêté n° 2024-425 du 26 septembre 2024 portant nomination du directeur du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint, est nommé administrateur provisoire du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression de La Rochelle Université.

Article 2

La présente nomination prend effet à compter du 22 janvier 2026.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 22 janvier 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-22 du 22 janvier 2026 abrogeant des
délégations de signature du président de La Rochelle
Université et modifiant l'arrêté n° 2025-090 du
30 janvier 2025 portant délégation de signature –
Volet gouvernance et administration**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de
pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de
La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature – Volet
gouvernance et administration,

ARRÊTE

Article 1 – Abrogation de délégation de signature

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, est abrogé l'ensemble des délégations
de signature financières et non financières accordées à monsieur Eric Muraz en sa qualité de
directeur du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression de
La Rochelle Université.

Article 2 – Date d'entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 janvier 2026.

Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 22 janvier 2026.

Le président

Gérard Blanchard